

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Audrey St-Pierre Morin

<https://www.cadre21.org/membres/d95232a16de4fd078c24a244>

Date d'obtention : 2022-11-18 20:24:16

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Que je serai en mesure de mieux comprendre le sextage et des enjeux et que la trousse me permet d'agir rapidement et adéquatement.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Cela me permettra de savoir par où commencer et de m'assurer de suivre bien les étapes nécessaires pour que tout soit fait de la bonne façon.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Confidentialité et ne jamais consulter les images ou vidéos.